

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 8 (1923)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

A nos lecteurs.

Un accident survenu à notre dévoué et excellent collaborateur, M. l'Abbé V. Raemy, à Morlon, nous empêche de donner la fin de son article sur « La prévoyance dans le crédit ». Nous présentons nos excuses à nos lecteurs pour ce retard, que nous sommes les premiers à déplorer. Nous prions M. l'Abbé Raemy d'agréer tous nos vœux de prompt rétablissement, bien certain que tous ceux qui ont pu apprécier son dévouement infatigable à la cause du crédit mutuel y joindront les leurs.

Au seuil de l'An nouveau.

Les fêtes de l'an nouveau, où l'homme cherche à oublier la fuite rapide du temps, sont déjà loin derrière nous et tous, quelle que soit notre vocation terrestre, nous nous sommes retrouvés à leur lendemain devant les mêmes tâches, les mêmes devoirs et les mêmes responsabilités que par le passé. Puissions-nous en prendre toujours plus conscience et puisse le succès récompenser les efforts persévérants de tous ceux qui luttent pour les nobles causes du progrès social et du rapprochement des classes. C'est le vœu que nous adressons aux lecteurs du « Messenger ». L'œuvre à laquelle ils se sont consacrés leur procure plus de soucis, de tracas que de profits matériels. Elle n'en est que plus nécessaire et surtout dans la période de crise, de déséquilibre tant moral que financier que nous traversons.

Les blessures causées par la guerre sont loin d'être guéries, tels ces abcès purulents qui infectent l'organisme pour de longues années, et dont les effets sont aussi nombreux que néfastes. Il semble que le vent de folie qui s'est déchaîné sur le monde en 1914 n'a pas cessé de souffler, et que la leçon terrible que les événements donnaient pourtant si clairement à tous ceux qui

ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre n'a pas encore été comprise. Les lois éternelles de la justice, de la probité, de l'amour du prochain sont aussi ouvertement honnies aujourd'hui qu'elles l'étaient hier et l'on ne paraît pas encore avoir compris que leur méconnaissance est la cause profonde des maux dont nous souffrons.

Plus que jamais il est nécessaire que les ouvriers du bien s'employent de tous leurs efforts et avec toutes leurs ressources à l'œuvre de reconstruction, en face de ceux qui ne voient dans la situation actuelle, si profondément troublée, qu'une occasion d'accomplir leur besogne néfaste de destruction, heureux de pouvoir assouvir leurs basses jalousies.

Le « Messenger Raiffeisen », le modeste organe où nous essayons à notre tour de lutter pour la bonne cause, et qui s'est toujours efforcé de vulgariser et de répandre dans le public de nos Caisses les principes qui ont inspiré leurs fondateurs, entre aujourd'hui dans sa huitième année.

A chaque exercice il a vu le cercle de ses lecteurs s'agrandir et nous avons eu des preuves nombreuses de l'intérêt que lui portent ses abonnés, qu'ils soient membres d'une Caisse Raiffeisen ou qu'ils suivent d'un regard sympathique nos efforts sans appartenir eux-mêmes à une mutualité de crédit.

Nous leur demandons de nous demeurer fidèles. Notre programme reste le même. Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel nous nous efforcerons de servir de trait-d'union entre les Caisses locales et l'Union ; nous voudrions l'être davantage encore pour les Caisses entre elles et pour cela nous sollicitons à nouveau la collaboration de tous ceux qui, dans nos sections, ont des nouvelles intéressantes à nous communiquer, ou des idées à nous suggérer. Nous restons fidèlement attachés aux

principes fondamentaux sur lesquels nos Caisses ont été établies, et nous nous laisserons pas de les défendre, comme aussi de signaler et de combattre les dérogations que l'on serait parfois tenté d'y apporter. Mais si la base reste immuable, les applications pratiques peuvent varier; pour progresser, nos Caisses doivent s'appliquer à refléter le caractère spécial des diverses parties de notre pays. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles deviendront toujours plus populaires.

Les Caisses Raiffeisen suisses sont aujourd'hui au nombre de plus de 300. C'est par milliers qu'elles devraient se compter. Le travail de propagande doit être repris, intensifié, avec peut-être de nouvelles méthodes. Que l'année 1923 nous amène de nouvelles recrues; que chaque Caisse voie s'étendre son cercle d'activité et par là son influence dans les milieux où elle vit; que chacun de ses membres prenne toujours mieux conscience non seulement de ce qu'il peut recevoir de la Caisse, mais de ce qu'il doit lui donner! Telle est notre ambition, notre rêve d'avenir. A chacun de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ce rêve devienne une réalité.

La RÉDACTION.



Extrait du procès-verbal

**de la séance du Comité de Direction de l'Union
du 18 décembre 1922.**

1. Les Caisses nouvellement fondées de Mosnang (St.-Gall), Praroman (Fribourg) et Glis (Valais) sont admises dans le faisceau.

2. Du rapport périodique présenté par la gérance de la Caisse centrale il ressort que la situation des Caisses associées, malgré la période de crise agricole que nous traversons, est restée bonne et que l'on ne signale que des pertes insignifiantes. Quelques rares engagements seuls, de caractère plutôt industriel, qui par leur nature n'auraient pas dû rentrer dans le cadre d'affaires des Caisses Raiffeisen ont exigé certaines mesures sortant de l'ordinaire.

Les craintes que l'on a éprouvées dans certains milieux sur le résultat de la votation du 3 décembre et qui se sont traduites par des retraits de fonds considérables auprès de certaines banques ont eu également leur répercussion, quoique à un degré moindre, à la Caisse centrale. Une somme d'environ 2,5 millions en a été retirée,

avant la date rappelée ci-dessus, compensée presque entièrement par les rentrées des semaines qui ont suivi. Les conditions politiques et économiques incertaines de l'heure présente n'autorisant pas les conclusions positives, il est décidé de renvoyer à une séance ultérieure la fixation des taux pour 1923.

3. L'Union Suisse a été représentée par le président du Comité de Direction aux obsèques de M. Ochsner, juge de paix à Einsiedeln, membre du Conseil de Surveillance de l'Union, décédé le 13 novembre, et une couronne mortuaire a été déposée sur sa tombe. Le souvenir de cet homme de bien, restera un honneur au sein de l'Union Suisse, au service de laquelle le regretté défunt mit ses grandes et belles qualités aussitôt que l'assemblée générale de 1916 l'appela à siéger dans les conseils suprêmes.

4. Des 16 demandes de crédits spéciaux, le Comité, après une discussion approfondie en accorde 14 pour le montant sollicité; un crédit est accordé, mais pour une somme inférieure à celle qui était réquise et un dernier est rejeté.

5. La Caisse de crédit de Brusio (Grisons) qui depuis des années se distinguait par son inactivité et qui est restée réfractaire à toutes les tentatives faites par l'Union de lui insuffler une nouvelle vie, est exclue du faisceau.

6. Il est pris note que, malgré l'appui extraordinaire que lui a prêté l'Union, la Caisse de Mannens (Fribourg) dont le travail se faisait toujours plus difficilement, a décidé sa dissolution dans l'impossibilité où elle se trouvait, vu le départ de son caissier, de trouver un gérant convenable. Comme pour la Caisse de Brusio, l'Union pourvoira à la liquidation.

7. Le Conseil d'Etat du canton du Valais reconnaît maintenant l'Union Suisse comme instance officielle de révision des Caisses Raiffeisen de son ressort.

8. Le Bureau de l'Union reçoit l'autorisation de favoriser la fondation de nouvelles Caisses dans les petites communes de montagne (où l'on trouve des garanties pour une Caisse vivante) par l'avance partielle des frais de constitution, lesquels devront cependant être amortis en 3 ans.

Le secrétaire: HEUBERGER.

Pour traduction: *La Rédaction.*



Bons de caisse 5 ½ % C. F. F. 1920.

Nous rappelons aux Caisses qui ont en mains des Bons de caisse des Chemins de fer fédéraux 5 ½ %, émission de 1920, que ces titres arrivent à échéance le 1er février prochain. Nous prions instamment celles d'entre elles qui en possèdent de nous les faire parvenir au plus tôt pour encaissement. Le montant en sera porté, sauf contre indication, au crédit de leur compte-courant auprès de la Caisse centrale.

Le Bureau de l'Union.

Bilan au 31 décembre 1922 de la Caisse centrale de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel Bénéfices répartis

Actif	Passif
56.127,23 Caisse	—
1.347.592,79 Banques	346.594,36
793.404,10 Portefeuille d'effets	—
5.914.923,13 Comptes-courants	5.879.184,20
— Comptes créditeurs	4.157.822,30
— Obligations	627.600,—
4.462.954,10 Fonds publics	—
— Ctes de nantissements	—
— Intérêts d'obligations	15.509,85
— Intérêts des parts soc.	49.587,50
4.815,95 Coupons à l'encaissement	—
107.148,— Cautions	107.148,—
4.040,06 Livres et matériel	—
— Abonnements	—
1,— Mobilier	—
— Parts sociales	1.076.500,—
— Réserves	100.000,—
— Effets et traites	397.840,60
— Cte profits et pertes	3.219,55
170.000,— Immeuble de l'Union	—
12.861.006,36	12.861.006,36
Bilan en 1920	12.243.201 41
Bilan en 1921	11.011.693,61

Répartition du bénéfice

Bénéfice brut en 1922	72.807.05
Intérêt aux parts sociales	
843.000.— à 5 % pour 1 an.	45.350.—
65.000.— à 5 % pour 6 mois	4.237.50
Versement au fonds de réserve	20.000.—
A compte nouveau.	3.219.55
	72.807.05 72.807.05

A propos de la constitution d'un fonds de secours pour pertes éventuelles.

(suite)

Nous pensons cependant que les Caisses doivent d'abord, et pour chacune d'elles individuellement, parer à ce danger et prendre toutes les mesures qu'une sage prévoyance leur suggérera. Or, nous craignons que le système préconisé par la Caisse de Bière, la constitution d'un fonds spécial alimenté par les cotisations de toutes les Caisses n'ait pour résultat d'endormir, — si peu que ce soit, nous le déplorerions et nos amis du pied du Jura le déploreraient comme nous, — le sentiment de leur responsabilité chez les dirigeants de nos Caisses.

Il est un des éléments de la situation d'une mutualité de crédit que seuls les membres du Comité peuvent apprécier, c'est celui de la solidité et de la solvabilité tant des débiteurs que des cautions, et la révision, même la plus minutieuse, faite par une personne, aussi compétente que l'on voudra mais étrangère à la localité, n'a ici qu'une valeur relative. — Une seule signature peut être estimée comme suffisante pour la garantie d'un crédit de 50.000 fr.; toute une série de noms inconnus de l'Inspecteur ne suffisent pas pour assurer la solidité d'un prêt de 500 fr.

Nous rendons hommage à la conscience dont les membres des Comités font généralement preuve dans l'exercice de leurs fonctions. De savoir que les pertes que la Caisse est exposée à subir seront couvertes par l'assurance ne les rendra certainement pas moins attentifs à ses intérêts généraux. On veillera en tout cas, à ne pas se laisser prendre en faute pour une question de forme; mais est-on bien sûr que la crainte salutaire d'une débâcle nécessitant l'appel au capital imposable des sociétaires, garantie suprême, étant supprimée on ne se montrera pas plus coulant pour certaines opérations dont les Reviseurs ne peuvent deviner le danger?

Pour nous, et nous avons bien peur que cet aveu nous fasse taxer d'incorrigible réactionnaire la meilleure des prévoyances pour les individus comme pour les sociétés, c'est celle que procure l'épargne. Nous connaissons des Caisses vieilles déjà de 15 ans et plus, où l'on a régulièrement versé tout le bénéfice au fonds de réserve, afin de parer aux pertes éventuelles que

l'avenir pouvait réserver et où les parts sociales n'ont jamais tiré un sou d'intérêts.

Notre conviction sincère c'est que chacune de nos Caisses doit s'efforcer d'abord de voler de ses propres ailes, c'est-à-dire de trouver elle-même les fonds dont elle a besoin pour travailler, — puis de constituer, avec ses moyens propres les réserves ou épargnes qui lui permettront de faire face aux mauvais jours.

Tout ce qui peut servir d'excuse à la méconnaissance de ce devoir et quand nous parlons d'épargne nous entendons bien un sacrifice, le renoncement à un profit ou à une jouissance immédiate, et c'est le cas ici, nous paraît dangereux. Or nous connaissons assez nos Caisses pour savoir qu'en bien des lieux un petit sermon sur la nécessité de faire des économies en faveur du fonds de réserve ne serait pas superflu. A combien plus forte raison lorsque existera une assurance contre les pertes.

Et cependant il y a quelque chose à faire, et c'est en vue de ce quelque chose que l'auteur de ces lignes avait fait une proposition au sein de la Commission chargée d'étudier la révision des statuts de l'Union suisse. Admise une première fois, elle ne trouva pas grâce devant la Commission de rédaction. *(A suivre).*

Tendances dangereuses

Certaines administrations de Caisses de crédit mutuel voudraient mitiger la rigidité des principes qui caractérisent les institutions Raiffeisen et qui font leur force.

Elles soutiennent qu'ayant ainsi plus de liberté de mouvement dans les affaires, la Caisse pourrait mieux soutenir la concurrence des banques, élargir le champ de ses opérations, (mais ceci se dit tout bas plutôt qu'à haute voix) rétribuer les membres de leurs Comités.

Toutes ses raisons alléguées, si nous cherchons les raisons profondes de ce mouvement, contre lequel nous croyons nécessaire de réagir vigoureusement nous les trouvons dans la tendance actuelle à faire prévaloir les intérêts matériels les moins élevés dans beaucoup d'entreprises économiques et, notamment, dans certaines organisations bancaires.

Depuis leur création, nos Caisses ont été soumises à diverses épreuves : elles ont montré

une splendide force de résistance due principalement à leur fédération et à l'idée morale qui les inspirait. En effet, elles ne sont pas seulement des instituts financiers, mais aussi des Comptoirs d'Escompte et de prêts, dont la mission est de combattre l'usure et de redonner la confiance aux déshérités du crédit.

Pour elles, descendre dans les couches sociales les plus humbles, c'est s'élever dans la gloire.

Une Caisse Raiffeisen, qui après une dizaine d'années de vie saine se transforme et s'émancipe de toute tutelle, pour avoir la liberté de spéculer ressemble à ces individus qui, après une vie de noble générosité, sont en quelque sorte pris de regrets et se laissent dominer par la recherche avide du gain.

Mais dira-t-on, par sa nouvelle orientation, la Caisse sera plus accréditée, verra son crédit s'accroître, son cercle d'opérations s'élargir, ses bénéfices augmentés : elle rendra ainsi de plus nombreux et de plus signalés services à ses associés. Nous en doutons, car elle perdra par l'effet de cette transformation le caractère essentiel de la confiance qu'elle s'est acquise.

Pendant la guerre et la paix laborieuse qui l'a suivie, si les Caisses Raiffeisen avaient perdu la réputation de prudence attachée à leurs principes, auraient-elles vu grossir le flot de leurs dépôts ?.. *(A suivre).*

Nouvelles des Caisses.

Rivaz. — La Caisse de Crédit Mutuel de Rivaz a eu son assemblée générale le 26 janvier dernier, pour prendre connaissance du résultat du deuxième exercice. L'association fondée fin décembre 1920 avec 13 membres, en comptait 25 fin 1921 et 29 fin 1922.

Le chiffre d'affaires ascende à environ Fr. 450.000,—, soit une augmentation de Fr. 120.000,— sur l'an dernier.

Le bénéfice réalisé par la Caisse en 1922 permettait la distribution d'un modeste dividende, (2 o/o) tout en versant au Fonds de réserve le o/o prévu par les statuts. Deux propositions étaient faites à l'assemblée par les comités, ou bien distribuer un 2 o/o aux parts, ou renoncer à toute répartition et verser la valeur au Fonds de réserve ; après discussion c'est la 2^{me} proposition qui a été votée à la quasi unanimité des voix.

Les résultats obtenus durant ces deux premiers exercices, nous font bien augurer de l'avenir de l'association, la collaboration de chaque membre en dépend. L. P.